

Réunion « cellule rentrée scolaire » 2020/2021

Présents :

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : DGA direction de l'éducation, direction de l'éducation, direction des ressources humaines.

Rectorats : secrétaire générale de Bordeaux,

ARS : médecin

Personnels de direction : 2 chefs d'établissement

Gestion : 1 gestionnaire

Personnels techniques : 1 chef de cuisine

Date de la visioconférence : jeudi 24/09/2020

Constats et thèmes abordés :

- **Ressources humaines (région)** : les signalements des cas COVID-19 sont en baisse (2). L'évolution sur les dernières semaines était de 5, 6, 3 et 2. Les suspicions augmentent de façon notable avec 37 cas signalés. Rapportés aux effectifs des personnels régionaux sur l'ensemble du territoire régionale, la mise en place et le respect des gestes barrières portent leurs fruits.

Présentation globale de la situation dans les EPLE à chaque visioconférence.

- **Gestion du risque dans les selfs** : c'est le même constat. Il s'agit du point faible identifié des établissements scolaires. Les services régionaux avec la participation d'établissements essayent de mettre en place des procédures visant à réduire le risque sanitaire (report de salle, repas froids...). Toutes les contraintes doivent être préalablement prises en compte : logistique, espaces disponibles, conditions climatiques...

Personnels : les représentants des établissements soulignent la fatigue et la nervosité plus marquée que d'habitude de tous les personnels des lycées (enseignants, cadres, techniciens, AED et administratifs). Le représentant de l'ARS souligne qu'il ne faut pas baisser la garde et continuer à appliquer les gestes barrières. Il souligne que cette obligation du port du masque se retrouve également dans les entreprises et commerces. Les représentants des établissements précisent qu'il ne s'agit pas de noter un allègement des contraintes sanitaires mais de souligner une des conséquences sur l'état d'esprit des personnes œuvrant dans les établissements.

Un des points de crispation, entre autres, qui dès lors peut prendre des proportions inhabituelles est la question des outils numériques et de la qualité à leur accès.

M. MITTET demande une remontée des manques de la part des services régionaux afin qu'il puisse saisir le directeur de la DSI.

Locaux scolaires : à la suite des dernières déclarations du ministre de la santé, le conseil régional et le rectorat sont questionnés pour savoir si l'interdiction en Gironde de l'accès aux salles de

sport et aux gymnases concernait également les établissements scolaires. Les deux institutions sont en attente d'un éclaircissement de la part de la préfecture.